



Juillet 2009

Élection du conseil d'administration 2009-2010

Lors de l'assemblée générale du 22 juin dernier, les délégués des huit associations membres de Copibec ont élu un nouveau conseil d'administration. Danièle Simpson (écrivaine et administratrice de l'UNEQ) assumera la présidence du conseil alors que Gaston Bellemare, président sortant du conseil d'administration de l'ANEL, en sera le vice-président. Me François Coderre (UNEQ) agira comme secrétaire et Me Philippe-Denis Richard (Les Quotidiens du Québec) devient trésorier. Bruno Roy (UNEQ), Nicolas Langelier (AJIQ) et Lise Létourneau (RAAV) occuperont les autres sièges réservés au collège des auteurs. Jean Lachapelle (ANEL), Luc Garneau (ANEL) et Francine Bergeron (SODEP) compléteront le groupe des éditeurs représentés au sein du conseil.

Lors de la présentation du bilan des activités, la directrice générale de Copibec, Hélène Messier, a souligné que 13 515 000 \$ ont été perçus en 2008-2009 auprès des usagers qui reproduisent des œuvres littéraires protégées par le droit d'auteur, soit une augmentation de 8,9% par rapport aux sommes recueillies l'an dernier. La directrice générale a également mentionné que 12 088 000 \$ ont été distribués aux divers ayants droit. Il s'agit d'une hausse de près de 30 % par rapport à l'an dernier découlant de la distribution du 5^e forfait aux auteurs et éditeurs québécois. Notons que les forfaits sont versés à tous les deux ans et sont constitués notamment des surplus du budget d'opération, des intérêts, et de sommes reçues de sociétés étrangères et d'utilisateurs pour lesquelles Copibec ne possède aucune donnée permettant la distribution individualisée.

Distributions des redevances

Au cours de l'année financière 2008-2009, Copibec a procédé à l'émission de **20 753 chèques** pour une valeur totale de **12 087 987 \$**. Les redevances distribuées aux titulaires de droits proviennent du secteur de l'**éducation**, - **6 305 976 \$** -, des **autres sociétés de gestion** - **628 400 \$** -, des **autorisations particulières** - **633 669 \$** -, des sommes mises en réserve pour les **arts visuels** - **531 183 \$** - des **intérêts et autres sommes remises dans le cadre du forfait** - **3 536 129 \$** - et de **sources diverses** - **452 630 \$**.

Et ça se poursuit.

Depuis le 1^{er} avril 2009, une somme additionnelle de **1 894 270 \$** a été distribuée aux ayants droit. Ces redevances payées provenaient des **autorisations particulières – 621 975 \$ -**, des sommes mises en réserve pour **les arts visuels – 442 582 \$ -** du **gouvernement provincial – 650 078 \$ -** et de **sources diverses – 179 635 \$ -**.

Et ceci est rendu possible grâce au travail déployé par toute l'équipe Copibec. Un gros merci à un personnel dévoué.

Un printemps propice à la signature de nouvelles ententes

Depuis le début d'avril 2009, 27 nouvelles licences de reproduction se sont ajoutées à celles déjà conclues par notre société. Parmi celles-ci, l'entente cadre intervenue avec *la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs* (FQCCL) qui aura permis, à ce jour, à quelque 52 organismes de légaliser leurs activités de reproduction de matériel protégé. Une vingtaine d'autres devraient également adhérer à cette licence sous peu, dont les YMCA du Québec. Nous remercions la FQCCL et ses membres de leur collaboration.

Cinq centres gouvernementaux ouverts au public ont également acquis une licence de type bibliothèque, soit ceux de *Transformation Alimentaire Québec*, de *l'Office des personnes handicapées du Québec*, du *Conseil supérieur de l'éducation*, du *ministère des Ressources naturelles et de la Faune* et du *ministère de la Famille et des Aînés*. Copibec a également conclu une entente pilote avec *l'Institut de gériatrie de Montréal* pour la numérisation d'extraits d'œuvres protégées à des fins d'enseignement à distance.

Du côté des CPE, plusieurs nouvelles licences ont pu être conclues : *CPE Pointe Saint-Charles*, *Au pays de l'Arc-en-ciel*, *Les Jardins de Leckie*, le *Regroupement des CPE des Cantons-de-l'est*, le *Regroupement des CPE des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches*, le *Regroupement des CPE du Saguenay-Lac-St-Jean* et *l'Association des CPE de l'Outaouais*.

Toujours depuis avril, des licences ont également été signées avec *SAJE Montréal Métro*, *l'Association des cinémas parallèles du Québec*, *la Fédération québécoise de l'autisme*, *la Fédération québécoise des échecs*, *Seréna Québec*, *la Société d'histoire de la Prairie-de-la-Magdeleine*, les *Cercles des jeunes naturalistes*, *Multi Aspects Groupes*, le *CDEC de Québec*, le *Réseau Circum* et le *Centre récréatif 50+*.

Une collecte d'information est présentement en cours dans les différents diocèses du Québec pour mieux connaître leurs habitudes de reproduction d'œuvres protégées. Une opération similaire a aussi été mise en œuvre au sein de la FADOQ. Copibec a également fait parvenir de l'information sur ses licences à une trentaine d'écoles spécialisées en massothérapie et en médecine douce. Plusieurs d'entre elles devraient donc se joindre à nos signataires de licences d'ici l'automne 2009.

Copibec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concluent une entente.

Une nouvelle entente pour la reproduction des œuvres littéraires protégées dans les écoles primaires et secondaires est intervenue entre la société de gestion et le Ministère.

L'accord d'une durée de trois ans, maintient les limites de reprographie actuelles, soit le moindre de 10 % d'une œuvre ou 25 pages. Il permet aussi aux employés du Ministère de numériser et de mettre en ligne sur des sites sécurisés, des extraits d'œuvres à des fins d'épreuves, d'évaluations, d'examens ministériels ou à des fins de formation et d'instrumentation du personnel enseignant.

Les parties prévoient que le volume s'élèvera à 68 millions de copies et que la tarification à la page sera respectivement de 4,5 ¢, 4,6 ¢ et 4,7 ¢ pour les trois prochaines années, une hausse de près de 15 % du tarif actuel. Pendant la période d'application de l'entente, un comité formé de représentants de Copibec et du Ministère examinera les paramètres qui serviront à déterminer les valeurs d'une copie d'œuvre protégée faite sur support papier et sur support numérique dans le but de préparer les prochaines négociations.

La collecte annuelle de données prévoyant la remise de déclarations des copies effectuées par le personnel enseignant et professionnel de 350 écoles publiques et privées est maintenue. Une deuxième collecte effectuée par le biais d'un système de déclaration en ligne s'y ajoutera et sera implantée graduellement à partir de janvier 2010.

L'équipe de Copibec s'affaire déjà à préparer la rentrée scolaire afin d'aviser les écoles des paramètres de l'entente et de bien sensibiliser le personnel des écoles choisies à l'importance de participer aux collectes de données.

Enseignement primaire et secondaire

Beaucoup, beaucoup d'enseignants entendent parler du droit d'auteur

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les agentes et la conseillère juridique de Copibec auront visité 60 écoles, 18 commissions scolaires et participé à quatre congrès réunissant des milliers d'enseignants et de directeurs d'école. Toutes ces rencontres ont permis aux représentantes de Copibec de présenter les principaux aspects de la *Loi sur le droit d'auteur*, d'expliquer les modalités de l'entente intervenue avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de rappeler l'importance de participer aux collectes de données relatives à la reproduction d'œuvres protégées.

Fin juin, Copibec recevra les déclarations de la troisième période de la collecte de données 2008-2009. À ce jour, pour les deux périodes précédentes, 20 145 formulaires ont été reçus. Près de 5 000 d'entre eux mentionnent des reproductions d'œuvres protégées (excluant le matériel vendu comme reproductible). Copibec recevra aussi, dans les prochains jours, des copies du matériel photocopie par les centres de reproduction des commissions scolaires Marie-Victorin et des Grandes-Seigneuries. Ces centres ont

accepté de participer à une collecte de quelques jours afin de nous permettre d'obtenir un échantillon de pages reproduites.

Pendant la période estivale, Copibec travaillera donc à l'analyse des données reçues des écoles sondées en 2008-2009. Au même moment, elle préparera aussi l'envoi du matériel (dépliants d'information, affiches, formulaires de déclaration, etc.) qui sera acheminé dans les 350 écoles sélectionnées pour la collecte 2009-2010. Il s'agit d'une opération d'envergure qui transforme une section de nos bureaux en salle d'expédition et qui se traduit par la préparation et l'envoi de 350 volumineux colis personnalisés dans toutes les régions du Québec !

Dès le mois d'août, nous reprendrons notre bâton de pèlerin. De nouvelles séances d'information dans les écoles sont déjà inscrites à l'agenda.

Chronique juridique

Nouvelles dates importantes concernant le règlement Google Books Research

Ce règlement est intervenu le 28 octobre 2008 entre l'*Authors Guild*, l'*Association of American Publishers* et *Google Books Research* concernant la numérisation par cette dernière de millions de livres sans l'accord des auteurs et des éditeurs. Ce règlement concerne les œuvres déjà numérisées par Google mais également celles que Google pourrait numériser ultérieurement.

Dans ses bulletins précédents, Copibec a consacré certains articles à ce règlement et rappelait notamment les principales dates limites auxquelles les titulaires de droits devaient faire valoir leurs droits.

À la fin du mois d'avril 2009, la cour fédérale de New York en charge de superviser le règlement a, sur demande des parties, modifié la date limite avant laquelle un titulaire de droits peut se retirer du règlement.

Les principales dates à retenir sont désormais les suivantes :

- 4 septembre 2009 (au lieu du 5 mai 2009): date limite pour se retirer totalement du règlement. À défaut de retrait à cette date, le titulaire de droits est considéré comme participant au règlement.
- 5 janvier 2010 : date limite pour s'inscrire et revendiquer le paiement des redevances si l'œuvre a été numérisée ou le sera d'ici le 5 mai 2009.
- 5 avril 2011 : date limite pour exclure une, plusieurs, ou toutes les œuvres du titulaire de droits déjà numérisées, tout en participant au règlement.

Nous rappelons cependant que le règlement contient d'autres dates limites concernant la gestion des utilisations des œuvres par Google. Il est donc très important que les titulaires de droits lisent attentivement la documentation qui leur a été transmise et/ou se rendent

sur le site internet du règlement à l'adresse suivante :
<http://www.books.google.com/booksrightsholders/>

Pour toute information ou question, les titulaires de droits peuvent également contacter Rust Consulting, administrateur du règlement, par courriel à BookSettlement_fr@RustConsulting.com ou par téléphone au 1 888 356-0248. Toute demande d'information formulée en français obtiendra une réponse en français.

Enfin, Copibec reste à la disposition des titulaires de droits pour répondre aux demandes d'information. Cependant, Copibec n'est pas partie au règlement et ne peut prendre position sur le contenu de celui-ci. Copibec ne pourra donc fournir que des informations factuelles sur le règlement.

Vous déménagez ...

Que vous soyez un auteur de textes, un collaborateur pigiste des journaux et des revues ou encore un créateur d'œuvres artistiques, avisez-nous de [votre changement d'adresse](#), afin de pouvoir continuer à bénéficier des redevances pour la reproduction de vos œuvres. Par la même occasion, il vous sera possible de vérifier si tous vos titres ont été inscrits par votre éditeur.

Un livre est manquant ? Demandez à votre éditeur d'inscrire l'œuvre au répertoire de Copibec, car seuls les auteurs titulaires de leurs droits peuvent inscrire directement leurs titres.

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Nous vous invitons [à procéder à votre inscription](#) sans plus tarder.

Vous avez des questions ?

- **Les auteurs de textes et les collaborateurs pigistes des journaux et des revues** sont invités à contacter **Anouk Pérusse, agente aux communications et aux titulaires de droits**, a.perusse@copibec.qc.ca, (514) 288-1664 poste 228 / 1 800-717-2022.
- Les créateurs d'œuvres artistiques peuvent communiquer avec **Isabelle Billeau, agente aux communications et aux titulaires de droits**, i.billeau@copibec.qc.ca, (514) 288-1664 1 800 717-2022 / poste 235.

Quelques chiffres ...

La banque de données de Copibec compte :

104 948 titres inscrits au répertoire (incluant les livres, les cédéroms et les œuvres dramatiques non publiées) dont :

- 56 383 œuvres du répertoire disponibles à la reproduction numérique
- 489 revues et journaux disponibles à la reproduction numérique dont 376 publiés au Québec

2 864 éditeurs enregistrés dont :

- 779 ayant signé un mandat avec Copibec

21 459 auteurs de textes

3 739 journalistes pigistes

2 416 artistes en arts visuels

Nous souhaitons, à tous nos lecteurs, un très bon été!

Coordonnatrice : Francine Perrault

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance, Frédérique Couette, Cécile Gascon, et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

Pour vous abonner (ou vous désabonner) au bulletin ou encore pour nous faire part de vos questions et commentaires: f.perrault@copibec.qc.ca